

S.I.V.O.S.A.S.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt /st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt- 60430

Tel : 09.62.60.44.03

sivosas@orange.fr

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 10 mars 2021

L'an deux mille vingt, le 10 mars 2021 à vingt heures trente, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt saint Sulpice (SIVOSAS)

Étaient présents les délégués suivants :

Membre Titulaires :

DOUCHET Olivier, TASTAYRE Patrick, DELUCHEUX Claudine, MODIQUET Noëlle, GOSSART Brigitte, LEOURIER Aurélie, GAVOIS Céléna

Membre Suppléants :

THOMAS Ginette, FAVINO Cécile, Maryse BOURDON, CHARBAULT Sébastien, FLECHY Delphine

Invités :

Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques (Maire Abbecourt),
Monsieur VAN DER HAEGEN Philippe (Maire Saint-Sulpice),
Madame DUCHAUSSOY (directrice école d'Abbecourt),
Madame MAJERI (directrice école de Saint Sulpice),

Étaient absentes excusées : BONTEMPS Christophe procuration donnée à Sébastien CHARBAULT, NIQUET Hélène, POESSEL Romain

Étaient absents : Michel LE GAL,

La séance est présidée par Monsieur Olivier DOUCHET, Président.

Le Comité pouvant ainsi valablement délibérer est déclaré régulièrement constituer.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le comité syndical a désigné comme secrétaire de séance Mme DELUCHEUX Claudine.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 Décembre 2020

Mr DOUCHET Olivier, Président du SIVOSAS, demande si le compte rendu du comité syndical du 08 décembre 2020 transmis préalablement appelle des commentaires. Il est approuvé à l'unanimité.

III – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 :

Compte tenu du changement de Trésorerie, le Compte Administratif ne peut pas être validé. Le trésorier a jusqu'au 1^{er} juin pour approuver le compte de gestion.

IV – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif. L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2020	474 454,83	451 971,89	
Résultats antérieurs reportés		50 123,94	
Résultat			+ 27 641,00
Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2020	3 117,75		
Résultats antérieurs reportés	2 918,54		
Solde global d'exécution			- 2 320,29
Restes à réaliser au 31 décembre 2020		1 925,00	

Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)	395,00
Report en fonctionnement en Recettes	27 246,00

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte administratif 2020.

IV – BUDGET 2021 :

Monsieur le Président propose le budget suivant qui prend en compte la reprise anticipée des résultats précédemment présentés et que ce budget pourra faire l'objet d'une décision modificative lors du vote du compte d'administratif et de gestion :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 «charges à caractère général » :	281442,00 €	002 «excédent reporté» :	27246,00 €
012 «charges de personnel » :	228070,00 €	70 «produits de service» :	119237,00 €
65 «autres charges de gestion courante » :	12905,00 €	74 «dotations et participations» :	367935,00 €
		013 «atténuation des charges» :	5000,00 €
total dépenses ordre de fonctionnement	1,00 €	077 «produits exceptionnels » :	3000,00 €
	522418,00 €		522418,00 €

Section investissement :

Dépenses		Recettes	
		13 «subvention»	1925,00 €
		1068 «excédent»	395,00 €
		021 «virement section fonct »	1,00 €
001 « excédent reporté »	2321,00	€	
	<hr/>		<hr/>
	2321,00 €		2321,00 €

Le budget est approuvé à l'unanimité.

V – PARTICIPATION DES COMMUNES

À la suite de l'acceptation du budget ci-dessous, le Président propose les participations respectives des communes de Abbecourt et de Saint-Sulpice.

Le comité, à l'unanimité, fixe la participation des communes pour l'année 2021 comme suit :

Commune d'Abbecourt : 125 766 €

Commune de Saint Sulpice : 163 499 €

VI – SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

À la suite de l'acceptation du budget ci-dessous, le Président rappelle que la participation du SIVOSAS à la coopérative scolaire est de 19.06 euros par enfant scolarisé.

Le comité, à l'unanimité, fixe le montant de la subvention aux coopératives scolaires pour l'année 2021 comme suit :

Coopérative scolaire d'Abbecourt : 1 634 €

Coopérative de Saint Sulpice : 2 166 €

VI – AVENANT AVEC L'ILEP :

Les missions de service public afférentes à l'exploitation de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des mercredis et de l'accueil extrascolaire de notre syndicat ont été confiées à l'ILEP par un acte d'engagement signé le 22 novembre 2018 et par un avenant du 15/01/2020.

Pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, compte tenu des différentes modifications apportées (départ d'un personnel du SIVOSAS remplacé par un personnel du délégataire, influence des effectifs sur les effectifs d'encadrements, participations financières

réelles des familles en 2020 et conséquences de la mise en place des protocoles liées à la crise sanitaire), le montant du budget prévisionnel est fixé à 184 628,32 €.

Une précision doit être apportée sur les dépenses pharmaceutiques.

Le comité, à l'unanimité accepte cet avenant et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

VII – COMMISSION APPEL D'OFFRE :

Monsieur le Président expose qu'une commission appel d'offre doit être constituée afin de pouvoir élaborer le cahier des charges relatif à la mise en place de la délégation de service public relatif au périscolaire. Son rôle est également de vérifier la recevabilité et la conformité des offres et de retenir l'offre se rapprochant au plus des critères préétablis.

Il rappelle que cette commission doit être constitué de 5 titulaires et 5 suppléants.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il est précisé que le Président est membre de droit

Les membres suivants sont élus :

Titulaires : MM. TASTAYRE Patrick, DELUCHEUX Claudine, LEOURIER Aurélie, BONTEMPS Christophe, MODIQUET Noëlle

Suppléants : MM. FLECHY Delphine, BOURDON Maryse, CHARBAULT Sébastien, GOSSART Brigitte, LE GAL Michel

VIII – COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC

Le Président rappelle que le précédent comité a donné son accord pour lancer une délégation de service public sur la compétence périscolaire.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat.

Il est précisé que le Président est membre de droit

Les membres suivants sont élus :

Titulaires : MM. TASTAYRE Patrick, DELUCHEUX Claudine, LEOURIER Aurélie, BONTEMPS Christophe, MODIQUET Noëlle

Suppléants : MM. FLECHY Delphine, BOURDON Maryse, CHARBAULT Sébastien, GOSSART Brigitte, LE GAL Michel

IX – QUESTIONS DIVERSES

a) Effectifs 2021-2022 :

Les inscriptions vont s'effectuer à partir d'avril 2021. Le prévisionnel, à ce jour, est de 197 enfants dont 69 en maternelle et 128 en élémentaire.

b) Compte rendu Conseil d'école :

Les évaluations des élèves de CP sont satisfaisantes.

Il est demandé par les enseignantes de maternelle, une protection sur le poteau situé dans la salle de motricité.

L'exercice incendie est prévu prochainement.

c) Commande des Ecoles :

À la suite de différents échanges avec les directrices d'école, le Comité leur demande d'étudier la possibilité de commande commune ABBECOURT et SAINT SULPICE avec le même prestataire (MAJUSCULE) afin de bénéficier de tarifs spéciaux.

La passation de la commande de papier photocopieur sera plus précisément étudié.

Il est demandé aux institutrices de vérifier les stocks et d'effectuer un tri et un rangement dans les différents lieux de stockage.

d) Assurance :

Après une mise au point sur les risques couverts par les contrats d'assurance de Abbecourt, de Saint-Sulpice et du SIVOSAS, un coût supplémentaire de 500,00 € est à prévoir.

e) Tests salivaires COVID19 :

Des tests salivaires ont été effectués au Centre de Loisirs le Vendredi 5 mars, suite aux recommandations de la Préfecture, par le Laboratoire BIOMAG de CREIL.

Sur les 23 enfants testés, tous sont négatifs ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Claudine DELUCHEUX

Secrétaire



Olivier DOUCHET

Le Président

